



Le Sentier des Quirous

DIENNE - CHEYLADE



Durée : 4h00

Longueur : 12,5 km

Balisage : vert + 

▼967 m ▲1434 m

Dénivelé : + 569 m

Assez difficile

Ce chemin, entre Dienne et Cheylade traverse le plateau du Limon, vaste planèze basaltique située à environ 1400 mètres d'altitude.



Attention cet itinéraire n'est pas une boucle! Pour effectuer l'aller/retour il faudra compter 25 km pour 8 heures de marche.

Toutefois, si l'on est en groupe et que l'on dispose de deux voitures, un véhicule pourra être stationné à l'arrivée sur la place de l'église de Cheylade. L'autre véhicule permettra de se réacheminer sur Dienne point de départ de l'itinéraire. Cette petite manœuvre (30 mn) permet d'effectuer l'itinéraire selon les cotations initiales.

Enfin, l'itinéraire étant balisé dans les deux sens, un départ depuis Cheylade (syndicat d'initiative) est également possible.

Itinéraire non praticable de mi-novembre à mi-mai : enneigement ainsi que par temps de brouillard.

Traversée de pâtures, chiens interdits même tenus en laisse.



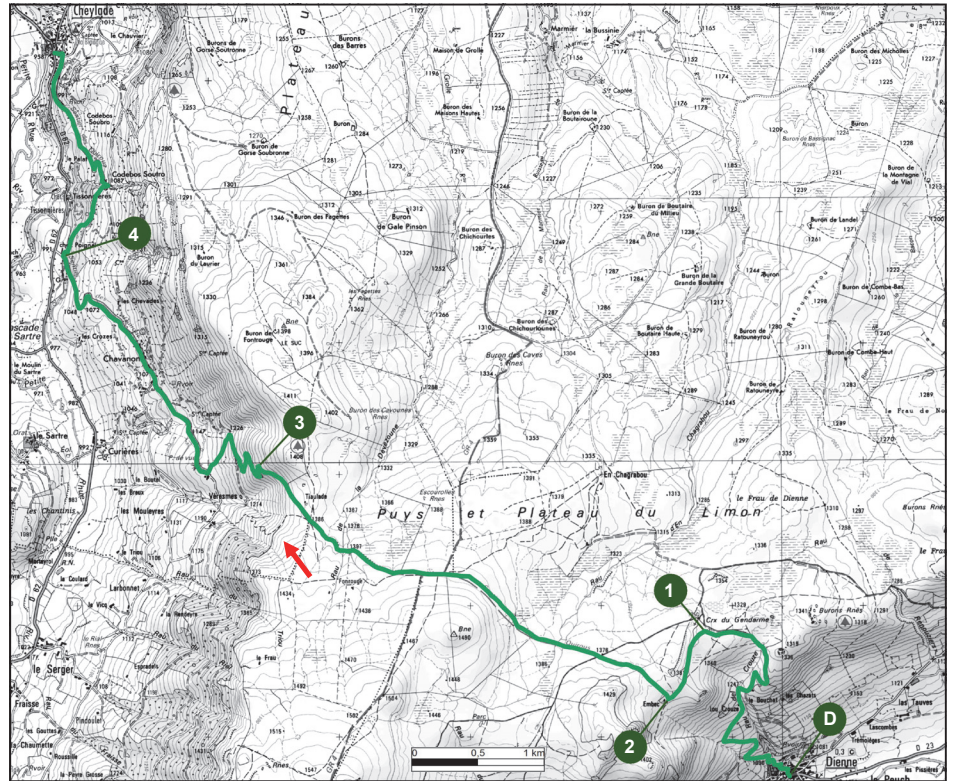
Topo-guide de référence :
Les Chemins du Pays Gentiane
Office de tourisme du Pays Gentiane
www.tourismegentiane.com

Aménagements et entretien du circuit :
Syndicat Mixte du Puy Mary
www.puymary.fr

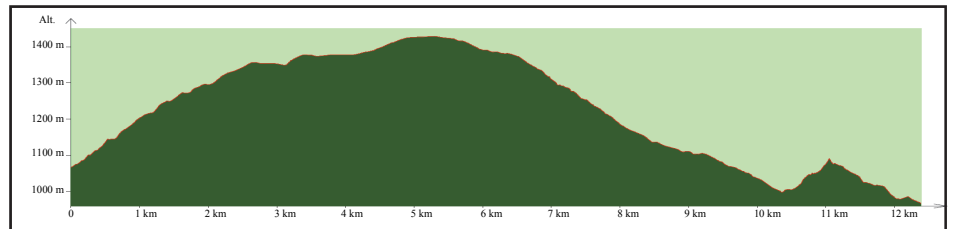
Crédit photo SMPM-NF

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2013 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Le départ se situe à Dienne face à la poste. Rejoindre l'église et le foyer de ski de fond. A sa hauteur, monter le chemin goudronné. Il devient empierré, passe devant le cimetière et s'élève sur les flancs de la vallée. Franchir une clôture et monter en face dans les pâturages. Passer devant un buron, traverser le ruisseau de Grouze et continuer dans les virages. La pente s'adoucit. Repérer la croix du gendarme.

dre Chavanon puis continuer la descente dans la vallée de Cheylade.



1 Ne pas monter en direction de la croix mais partir sur la gauche. Continuer tout droit jusqu'à une clôture qu'il faut franchir.

2 Continuer vers la droite, les premiers Quirous (cairns de basalte) apparaissent. Les suivre sur le plateau en franchissant plusieurs clôtures.

3 Amorcer la descente vers Cheylade. Au hameau de Versesme, suivre la route pour rejoindre

4 Au lieu-dit « Chez Poignal », quitter la route, s'avancer derrière le corps de ferme pour prendre sur la droite un chemin herbeux qui permet de rejoindre le hameau de Codebos Soutro. De là, suivre la route à gauche qui redescend vers le bourg de Cheylade.

INFO + Les deux vallées de Dienne et Cheylade étaient autrefois fortement liées et cette voie était la seule à permettre la traversée. Mais quand la neige abonde et que le vent la soulève, le vent d'Est, l'écir, ne laisse pas une grande visibilité...

Ainsi le gens d'armes Gandihon vers 1640, mourut sur ce chemin, à l'endroit où se dresse aujourd'hui la croix. Pour tenter de limiter les difficultés de repérage par mauvais temps, les habitants du village ont jalonné le sentier de 181 cairns de basalte, des pierres dressées comme autant de balises ou de bornes, à raison d'une tous les vingt mètres environ. Le terme de « Quirous » serait une déformation phonétique du mot cairn. On ne sait pas exactement de quand datent ces curieuses implantations, toutefois, Georges Raynal de Tissonnière, maire de Cheylade, procéda à des réparations sur le chemin dès 1817.

A visiter la Maison de site de Dienne
Grand Site du Puy Mary
www.puymary.fr





Pour une randonnée sans souci



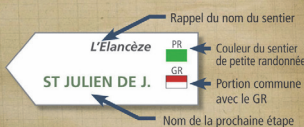
Comprendre la signalétique des itinéraires pédestres

La couleur d'un PR est déterminée par la durée de l'itinéraire (moyenne 3,5km/h sans difficulté de parcours particulière, ni arrêt) :

- Circuit de moins de 2h : une bande bleue
- Circuit de 2 à 4h : une bande jaune
- Circuit de plus de 4h mais n'excédant pas la journée : une bande verte

Bonne direction : → Mauvaise direction : ✗
 Tournez à gauche : ↙ Tournez à droite : ↘

Spécifications techniques des flèches directionnelles du Grand Site du Puy Mary



Signification des pastilles présentes sur l'ensemble du mobilier du Grand Site du Puy Mary

Syndicat Mixte du Puy Mary
 150
 Numéro attribué à chaque mobilier (chicanes ; flèches directionnelles...)
 Merci de transmettre ce numéro au Syndicat Mixte en cas de constat de dégradations sur le mobilier (flèche cassée, poteau descendu...).

Pour toutes remarques sur les sentiers du Grand Site :
 04 71 43 14 31
 E-mail : courrier@puymary.fr

Autres éléments techniques :

Le dénivelé positif correspond à la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
 Edition 2013 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
 Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
 17 police
 18 pompiers
 112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.